

LE RADICAL ROANNAIS

JOURNAL POLITIQUE HEBDOMADAIRE DE LA REGION FORÉZIENNE

Organe désigné pour la publication des Actes légaux et des Annonces judiciaires de l'arrondissement de Roanne

ABONNEMENTS UN AN... 6 fr. SIX MOIS... 3 fr.

Administration et Rédaction : 26, rue de la Côte, 26 ROANNE

INSERTIONS

ANNONCES : 0,25 cent. la ligne. — RÉCLAMES : 0,30 cent. la ligne

Directeur politique : A. LAFONT

Rédacteur en chef : AIMÉ FONROBERT

Les Annonces A Lyon, à l'Agence V. FOURNIER, 14, rue Confort. A Paris, aux diverses AGENCES de PUBLICITÉ. A Roanne, aux BUREAUX du JOURNAL.

21 Brumaire, an 99

Les romans de longue haleine entrant difficilement dans le cadre d'un journal hebdomadaire...

LA DETTE D'HONNEUR

œuvre d'un palpitant intérêt due à la plume de M. Paul Lafargue...

LA DETTE D'HONNEUR

tiendra dans quatre ou cinq numéros du RADICAL ROANNAIS...

LE PRINCE VICTOR ET LE 2 DÉCEMBRE

Au fait, on oublie le prince Victor. Il n'était question que de Philippe VII...

Quelqu'un s'est fâché. Rochefort? Laisant? Naquet? Laguerre? Fi donc!

Mais il n'était pas du tout question des Bonapartes en tout ceci. C'était de l'ingratitude...

Il est vrai qu'il n'a pas pu écrire dans sa lettre le nom de M. Boulanger...

Je viens de lire, dans votre numéro de dimanche dernier que l'on me communique...

Je n'admets pas en principe socialiste la grève ouvrière, comme étant un moyen d'émancipation par excellence...

Cela est irréfutable.

Seule, cependant, une grève générale et universelle de toutes les corporations pourrait aboutir à un résultat social désirable...

« Faire alliance avec les droites! Allons donc! Ce sont leurs troupes, débandées, au contraire, qui viennent de tous côtés...

Et à l'heure où M. Laporte, député jadis radical, aujourd'hui boulangiste, publie ces lignes...

des Français, écrit au même M. Robert Mitchell:

« Mon cher Monsieur Robert Mitchell, je connais les sentiments de fidélité de tous les Comités de la Seine à LA CAUSE DE L'EMPIRE...

M. Robert Mitchell, d'ailleurs, publie dans son journal le certificat d'impérialisme que lui décerne son empereur...

Si quelques naïfs croient encore à la bonne foi de ces derniers, cet exemple suffirait...

J'ai parlé de M. Laporte et de son journal le Patriote de Nevers. Il vient de lancer une nouvelle curieuse...

M. Laporte organise un banquet pour la circonstance. Il ouvre la souscription dans son journal.

Au fait, le département de la Nièvre est bien choisi pour pratiquer la doctrine du parti...

Dans la Nièvre, au 2 Décembre, les radicaux, les socialistes se soulèveront pour défendre la loi...

M. Boulanger, l'homme de l'Alliance de prétendus radicaux, avec les auteurs ou les héritiers du coup d'Etat...

Parlez! Il en est temps. C'est trop odieux. Ce banquet est abominable. Cette date est scandaleuse...

CAMILLE PELLETAN.

Nous recevons la lettre suivante que nous nous empressons de publier:

Monsieur le Rédacteur en chef du Radical Roannais,

Je viens de lire, dans votre numéro de dimanche dernier que l'on me communique...

Je n'admets pas en principe socialiste la grève ouvrière, comme étant un moyen d'émancipation par excellence...

Cela est irréfutable.

Seule, cependant, une grève générale et universelle de toutes les corporations pourrait aboutir à un résultat social désirable...

« Faire alliance avec les droites! Allons donc! Ce sont leurs troupes, débandées, au contraire, qui viennent de tous côtés...

Et à l'heure où M. Laporte, député jadis radical, aujourd'hui boulangiste, publie ces lignes...

Et puis, la grève déclarée, les réclamations formulées, la grève n'est-elle pas alors un moyen utile de propagande socialiste...

Cela dit, je crois toujours, en effet, que la conduite des citoyens Basly et Rondet n'a pas été, pendant la grève des mineurs, correcte et exempte de tout reproche.

La preuve en est dans ce fait que lorsque la grève était presque terminée, et perdue, le citoyen Rondet, dont les grèves ne voulaient à aucun prix, faisait déclarer à ces derniers qu'il se mettrait volontiers à leur tête pour engager, dès ce moment, à la grève générale.

Si les compagnies n'avaient pas eu de la conscience — inconscient sans aucun doute — des citoyens Basly et Rondet, elles auraient inévitablement été obligées d'accorder, au moins, aux grévistes mineurs, le maximum de travail et le minimum de salaire demandés.

Espérant que, dans votre obligeante impartialité, vous voudrez bien publier ces quelques lignes, je vous prie, Monsieur le Rédacteur en chef, d'agréer, avec mes remerciements anticipés, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Recevez mes salutations empressées.

J. DELMORIS.

LA COMMISSION DE RÉVISION

La commission de révision, par 6 voix contre 4 — M. Cordier étant absent — a adopté la proposition de M. Anatole de la Forge...

A la suite de ce vote M. Mesurier a saisi immédiatement la commission d'une proposition qui n'a point été déposée sur le bureau de la Chambre...

La proposition, déposée par notre honorable et aimé collègue M. Anatole de la Forge, nous paraît devoir être précisée afin de dissiper l'équivoque qu'entretient autour de ce mot, Constituant, d'une part, les adversaires de toute révision, d'autre part, les partis hostiles à la République.

On voudrait faire accepter à l'opinion que l'Assemblée révisionniste élue par le suffrage universel pourra faire table rase de ce qui existe et édifier le gouvernement de son choix.

Jamais les républicains qui demandent l'élection d'une Constituante n'ont prétendu cela; ils ne reconnaissent ni au suffrage universel, ni à personne, le droit de toucher à la République.

Sans rappeler ici tous les textes qui justifient notre affirmation sur l'interprétation donnée en ce moment au mot Constituant, nous remarquons qu'il a été écarté de dessein de toutes les revendications faites en faveur d'une nouvelle constitution républicaine.

Nous citerons à l'appui les programmes adoptés par tous les comités radicaux-socialistes, en 1885, ainsi conçus:

« Révision intégrale de la Constitution par une Assemblée exclusivement élue à cet effet par le suffrage universel. »

Le vote soumis au Conseil municipal de Paris, demandant:

« Que la Constitution de 1875 soit révisée intégralement, dans un sens nettement républicain, par une Assemblée spécialement élue à cet effet. »

Cette opinion sur l'étendue des droits de la Constituante est confirmée par le texte même de la Constitution actuelle; en effet, le paragraphe 4 de l'article 8 de la loi constitutionnelle du 25 février 1875, révisée en 1884, déclare que:

« La forme républicaine du gouvernement ne peut faire l'objet d'une proposition de révision. »

Cette disposition constitutionnelle s'imposera à l'Assemblée constituante jusqu'à la fin de ses travaux, notre seul devoir est de lui donner une sanction.

Pour ces motifs, nous pensons qu'il y a lieu de demander au Congrès d'adopter les modifications suivantes à l'article 8 de la loi constitutionnelle.

ARTICLE 8

Paragraphe 1, 3 et 5 sans changement.

§ 2. — Il sera procédé à la révision par une Assemblée nationale spécialement élue à cet effet par le suffrage universel.

L'Assemblée nationale se composera de... membres élus au scrutin... à raison d'un membre par... électeurs inscrits.

§ 4. — La forme républicaine du gouvernement ne peut faire l'objet d'une proposition de révision.

Après ces mots ajouter: « Si par un vote l'Assemblée nationale violait cette disposition; sa dissolution serait prononcée par le Président de la République après l'avis conforme du Sénat et de la Chambre des députés. »

« Les électeurs seraient convoqués à nouveau dans le délai maximum d'un an. Cette proposition sera discutée dans la prochaine séance de la commission. »

EN ITALIE

Préparons-nous, telle est la conclusion d'une lettre que le directeur d'une feuille italienne, l'Esercito, fait insérer dans son journal.

Cette fantaisie d'un publiciste n'aurait qu'un intérêt médiocre — bien qu'elle émane de l'inspirateur d'un organe important — si elle était isolée. Mais, comme nos lecteurs ont pu le constater, ce n'est pas par hasard que nous avons à relever, au-delà des Alpes, des accès de ce genre, c'est quotidiennement.

Prenez toute la presse italienne, celle de Rome comme celle de Naples ou de Florence, ou même de Milan, vous y trouverez, sous des formes différentes, une note identique.

Disons tout de suite la vérité: M. Crispi serait le maître, il serait assuré d'avoir l'appui de l'Allemagne, la guerre éclaterait demain. Si le premier ministre du roi Humbert hésite, s'il se contente de nous chercher chicane à tout propos...

Ce n'est pas, j'en suis bien sûr, au quai d'Orsay qu'on se fait des illusions. Nous sommes servis, à Rome, par une diplomatie dont les renseignements ne peuvent être sujets à contestation.

M. Goblet connaît admirablement les dessous de la question franco-italienne. M. Crispi a pu s'apercevoir — aussi bien à propos de l'expédition de Massouah — qu'il ne la prendrait pas au sérieux.

Il y eut une époque où l'Autrichien montait la garde en Italie et détenait les provinces placées aujourd'hui sous le sceptre de la maison de Savoie.

Si vous acceptez cette classification, nous pourrions répondre au ministre que le Conseil municipal prend l'engagement de se conformer aux dispositions contenues dans le décret du 4 février 1888...

Les dépenses de cet aménagement ont été prélevées sur des excédants de recettes de l'année 1884, soit sur un emprunt de 20000 fr. contracté à la fin de l'année 1887...

Mais, en ce qui concerne les dépenses d'entretien de la charce de la Ville, nous ne pouvons que proposer au Conseil municipal de s'engager, dès ce jour, à faire les dépenses qui, d'après les lois et règlements d'administration publique...

Les dépenses de cet aménagement ont été prélevées sur des excédants de recettes de l'année 1884, soit sur un emprunt de 20000 fr. contracté à la fin de l'année 1887...

Mais, en ce qui concerne les dépenses d'entretien de la charce de la Ville, nous ne pouvons que proposer au Conseil municipal de s'engager, dès ce jour, à faire les dépenses qui, d'après les lois et règlements d'administration publique...

Les dépenses de cet aménagement ont été prélevées sur des excédants de recettes de l'année 1884, soit sur un emprunt de 20000 fr. contracté à la fin de l'année 1887...

Mais, en ce qui concerne les dépenses d'entretien de la charce de la Ville, nous ne pouvons que proposer au Conseil municipal de s'engager, dès ce jour, à faire les dépenses qui, d'après les lois et règlements d'administration publique...

Les dépenses de cet aménagement ont été prélevées sur des excédants de recettes de l'année 1884, soit sur un emprunt de 20000 fr. contracté à la fin de l'année 1887...

Mais, en ce qui concerne les dépenses d'entretien de la charce de la Ville, nous ne pouvons que proposer au Conseil municipal de s'engager, dès ce jour, à faire les dépenses qui, d'après les lois et règlements d'administration publique...

Les dépenses de cet aménagement ont été prélevées sur des excédants de recettes de l'année 1884, soit sur un emprunt de 20000 fr. contracté à la fin de l'année 1887...

Mais, en ce qui concerne les dépenses d'entretien de la charce de la Ville, nous ne pouvons que proposer au Conseil municipal de s'engager, dès ce jour, à faire les dépenses qui, d'après les lois et règlements d'administration publique...

italien qui répétait après les publicistes gagés du président du Conseil: La guerre avec la France est inévitable, il faut la prévoir.

Nous voulons la paix, et nous la voulons franchement, à la différence des Fracasses qui nous injurient et nous menacent.

Quant on nous raconte que nous voulons démembrer, morceler l'Italie, on dit une sottise et un mensonge.

Quant on nous raconte que nous voulons démembrer, morceler l'Italie, on dit une sottise et un mensonge.

Quant on nous raconte que nous voulons démembrer, morceler l'Italie, on dit une sottise et un mensonge.

Quant on nous raconte que nous voulons démembrer, morceler l'Italie, on dit une sottise et un mensonge.

Quant on nous raconte que nous voulons démembrer, morceler l'Italie, on dit une sottise et un mensonge.

Quant on nous raconte que nous voulons démembrer, morceler l'Italie, on dit une sottise et un mensonge.

Quant on nous raconte que nous voulons démembrer, morceler l'Italie, on dit une sottise et un mensonge.

Quant on nous raconte que nous voulons démembrer, morceler l'Italie, on dit une sottise et un mensonge.

Quant on nous raconte que nous voulons démembrer, morceler l'Italie, on dit une sottise et un mensonge.

Quant on nous raconte que nous voulons démembrer, morceler l'Italie, on dit une sottise et un mensonge.

Quant on nous raconte que nous voulons démembrer, morceler l'Italie, on dit une sottise et un mensonge.

Quant on nous raconte que nous voulons démembrer, morceler l'Italie, on dit une sottise et un mensonge.

Quant on nous raconte que nous voulons démembrer, morceler l'Italie, on dit une sottise et un mensonge.

Quant on nous raconte que nous voulons démembrer, morceler l'Italie, on dit une sottise et un mensonge.

Quant on nous raconte que nous voulons démembrer, morceler l'Italie, on dit une sottise et un mensonge.

Quant on nous raconte que nous voulons démembrer, morceler l'Italie, on dit une sottise et un mensonge.

Quant on nous raconte que nous voulons démembrer, morceler l'Italie, on dit une sottise et un mensonge.

Quant on nous raconte que nous voulons démembrer, morceler l'Italie, on dit une sottise et un mensonge.

Quant on nous raconte que nous voulons démembrer, morceler l'Italie, on dit une sottise et un mensonge.

Quant on nous raconte que nous voulons démembrer, morceler l'Italie, on dit une sottise et un mensonge.

Quant on nous raconte que nous voulons démembrer, morceler l'Italie, on dit une sottise et un mensonge.

cela construire des bâtiments qui font défaut, assurer le traitement de nombreux professeurs; dégrader que la Ville ne peut absolument pas faire, quant à présent du moins.

La construction des deux lycées qui s'achèvent, celle des trois groupes scolaires à entreprendre pour compléter la laïcisation, l'énorme dépense engagée pour amener les eaux nécessaires à la Ville, le réseau d'égouts à construire...

Ces explications entendues, le Conseil se range, à l'unanimité, à l'avis de M. Lafont et décide, conformément aux conclusions du rapport, que l'école de la rue de Cadore prendra le titre d'école primaire supérieure assimilée aux écoles manuelles d'apprentissage.

Ces explications entendues, le Conseil se range, à l'unanimité, à l'avis de M. Lafont et décide, conformément aux conclusions du rapport, que l'école de la rue de Cadore prendra le titre d'école primaire supérieure assimilée aux écoles manuelles d'apprentissage.

Ces explications entendues, le Conseil se range, à l'unanimité, à l'avis de M. Lafont et décide, conformément aux conclusions du rapport, que l'école de la rue de Cadore prendra le titre d'école primaire supérieure assimilée aux écoles manuelles d'apprentissage.

Ces explications entendues, le Conseil se range, à l'unanimité, à l'avis de M. Lafont et décide, conformément aux conclusions du rapport, que l'école de la rue de Cadore prendra le titre d'école primaire supérieure assimilée aux écoles manuelles d'apprentissage.

Ces explications entendues, le Conseil se range, à l'unanimité, à l'avis de M. Lafont et décide, conformément aux conclusions du rapport, que l'école de la rue de Cadore prendra le titre d'école primaire supérieure assimilée aux écoles manuelles d'apprentissage.

Ces explications entendues, le Conseil se range, à l'unanimité, à l'avis de M. Lafont et décide, conformément aux conclusions du rapport, que l'école de la rue de Cadore prendra le titre d'école primaire supérieure assimilée aux écoles manuelles d'apprentissage.

Ces explications entendues, le Conseil se range, à l'unanimité, à l'avis de M. Lafont et décide, conformément aux conclusions du rapport, que l'école de la rue de Cadore prendra le titre d'école primaire supérieure assimilée aux écoles manuelles d'apprentissage.

Ces explications entendues, le Conseil se range, à l'unanimité, à l'avis de M. Lafont et décide, conformément aux conclusions du rapport, que l'école de la rue de Cadore prendra le titre d'école primaire supérieure assimilée aux écoles manuelles d'apprentissage.

Ces explications entendues, le Conseil se range, à l'unanimité, à l'avis de M. Lafont et décide, conformément aux conclusions du rapport, que l'école de la rue de Cadore prendra le titre d'école primaire supérieure assimilée aux écoles manuelles d'apprentissage.

Ces explications entendues, le Conseil se range, à l'unanimité, à l'avis de M. Lafont et décide, conformément aux conclusions du rapport, que l'école de la rue de Cadore prendra le titre d'école primaire supérieure assimilée aux écoles manuelles d'apprentissage.

Ces explications entendues, le Conseil se range, à l'unanimité, à l'avis de M. Lafont et décide, conformément aux conclusions du rapport, que l'école de la rue de Cadore prendra le titre d'école primaire supérieure assimilée aux écoles manuelles d'apprentissage.

Ces explications entendues, le Conseil se range, à l'unanimité, à l'avis de M. Lafont et décide, conformément aux conclusions du rapport, que l'école de la rue de Cadore prendra le titre d'école primaire supérieure assimilée aux écoles manuelles d'apprentissage.

Ces explications entendues, le Conseil se range, à l'unanimité, à l'avis de M. Lafont et décide, conformément aux conclusions du rapport, que l'école de la rue de Cadore prendra le titre d'école primaire supérieure assimilée aux écoles manuelles d'apprentissage.

Ces explications entendues, le Conseil se range, à l'unanimité, à l'avis de M. Lafont et décide, conformément aux conclusions du rapport, que l'école de la rue de Cadore prendra le titre d'école primaire supérieure assimilée aux écoles manuelles d'apprentissage.

Ces explications entendues, le Conseil se range, à l'unanimité, à l'avis de M. Lafont et décide, conformément aux conclusions du rapport, que l'école de la rue de Cadore prendra le titre d'école primaire supérieure assimilée aux écoles manuelles d'apprentissage.

Ces explications entendues, le Conseil se range, à l'unanimité, à l'avis de M. Lafont et décide, conformément aux conclusions du rapport, que l'école de la rue de Cadore prendra le titre d'école primaire supérieure assimilée aux écoles manuelles d'apprentissage.

Ces explications entendues, le Conseil se range, à l'unanimité, à l'avis de M. Lafont et décide, conformément aux conclusions du rapport, que l'école de la rue de Cadore prendra le titre d'école primaire supérieure assimilée aux écoles manuelles d'apprentissage.

Ces explications entendues, le Conseil se range, à l'unanimité, à l'avis de M. Lafont et décide, conformément aux conclusions du rapport, que l'école de la rue de Cadore prendra le titre d'école primaire supérieure assimilée aux écoles manuelles d'apprentissage.

Ces explications entendues, le Conseil se range, à l'unanimité, à l'avis de M. Lafont et décide, conformément aux conclusions du rapport, que l'école de la rue de Cadore prendra le titre d'école primaire supérieure assimilée aux écoles manuelles d'apprentissage.

Ces explications entendues, le Conseil se range, à l'unanimité, à l'avis de M. Lafont et décide, conformément aux conclusions du rapport, que l'école de la rue de Cadore prendra le titre d'école primaire supérieure assimilée aux écoles manuelles d'apprentissage.

Ces explications entendues, le Conseil se range, à l'unanimité, à l'avis de M. Lafont et décide, conformément aux conclusions du rapport, que l'école de la rue de Cadore prendra le titre d'école primaire supérieure assimilée aux écoles manuelles d'apprentissage.

la devanure et de pénétrer comme ils purent dans le magasin qui était littéralement rempli de fumée.

Le feu était dans une caisse remplie de chiffons gras. On a pu l'éteindre très rapidement avec quelques seaux d'eau prêtés par les voisins.

Les pompiers de service au théâtre sont accourus et tout a été terminé en quelques minutes.

Nous avons remarqué sur les lieux, M. Damon, capitaine des pompiers; M. le commissaire de police, M. Muguet, brigadier et deux sous-brigadiers.

L'empressement que chacun a mis à apporter du secours a prouvé un grand intérêt, si par malheur le feu s'était communiqué aux essences c'en était fait de la maison et de plusieurs immeubles voisins.

M. Girard qui a sa distillerie tout à côté a plus de 600 hectolitres d'alcool en ce moment.

On voit ce qu'étaient le désastre dans ces conditions.

Terrible accident au barrage de la Tâche. — Jeudi matin, à 7 heures, M. Montrossier, propriétaire et conseiller municipal de Renaison dont l'habitation est située sur le bord de la route départementale n° 8, à moitié chemin environ du bourg de Renaison au barrage, se rendait accompagné de son domestique, à une propriété qu'il possédait près du barrage.

Un et l'autre étaient arrivés sur le chemin des Noës un peu avant les premières cantines installées sur le bord de ce chemin pour les ouvriers du barrage.

Ils étaient là, arrêtés, causant avec le possesseur de la voie de service par laquelle on amène, au col droit, les déblais des fouilles du barrage.

On allait mettre le feu aux mèches de deux ou trois coups de mine; les ouvriers employés à ces mines s'étaient dispersés et échelonnés dans toutes les directions, comme cela se fait habituellement, afin de prévenir et tenir à l'écart les personnes qui pourraient n'être pas prévenues, s'avancer vers ces mines.

Un coup de mine part. La fatalité veut qu'un état de pierre d'environ deux kilogrammes soit projeté à une hauteur prodigieuse et vienne tomber à une distance d'environ 300 mètres à vol d'oiseau, juste sur la tête du malheureux Montrossier, qui a eu le crâne fracassé. Malgré les soins rapidement donnés par plusieurs médecins, Montrossier est mort dans son domicile vers les trois heures de l'après-midi.

La même pierre a blessé fortement à la main, son ouvrier qui se trouvait près de Montrossier, lors de l'accident.

Nous ne pouvons que déploreer ce fait malheureux qui imposable à prévoir, cette fatalité qui atteint toute une honorable famille, qui la plonge dans la plus grande douleur en la privant de son chef. Montrossier n'était âgé que de 39 ans.

Que sa famille reçoive l'expression de nos sentiments de sympathie et nos plus sincères condoléances.

Les funérailles de Montrossier ont eu lieu aujourd'hui au milieu d'une foule sympathique.

Encore le passage à niveau. — Une deuxième édition de l'accident du passage à niveau du faubourg Mulsant a eu lieu vendredi dernier à 7 heures du soir.

Une femme des Elopées attendait que la voie fut libre pour traverser le passage à niveau des Elopées, elle se croyait en lieu sûr, mais elle se trouvait bel et bien sur la voie du train de Bordeaux dont le sifflet se faisait déjà entendre. Fort heureusement, survint à ce moment le facteur Mayeux qui dessert ce quartier; il n'eut que le temps de faire rétrograder la malheureuse qui quelques secondes plus tard eut été infailliblement broyée. Tous nos éloges à Mayeux dont le courage et le sang froid ont été plus d'une fois à l'épreuve.

Après l'accident de la semaine dernière et ceux qui manquent d'arriver à chaque instant il y aurait lieu, pour le Conseil municipal, de contraindre la Compagnie à établir une passerelle, comme il en existe dans de nombreuses villes.

Dans tous les cas la suppression des portillons et une surveillance plus active s'imposent si l'on ne veut pas avoir de nouveaux malheurs à enregistrer.

Concours pour la nomination d'un Vétérinaire-Inspecteur, préposé à l'inspection sanitaire des animaux amenés sur les Foires et Marchés, à l'inspection générale de l'Abattoir public et des Viandes destinées à la consommation. — PROGRAMME DES CONCOURS. — Article premier. — Un Concours pour la nomination d'un VÉTÉRINAIRE préposé à l'inspection sanitaire des animaux amenés sur les Foires et Marchés, à l'inspection générale de l'Abattoir public et des Viandes destinées à la consommation, aura lieu à l'Hôtel-de-Ville de Roanne, le Jeudi 13 Décembre 1888, à 9 heures du matin, conformément à la délibération du Conseil municipal en date du 19 Septembre 1888.

Art. 2. — Le traitement annuel affecté à cet emploi est de 3,600 fr. Le titulaire recevra en outre une indemnité annuelle de 200 fr. pour frais de bureau.

Art. 3. — Toute clientèle particulière sera interdite au Titulaire de cet emploi.

Art. 4. — Ne seront admis à concourir que les Vétérinaires français âgés de moins de 50 ans.

Art. 5. — Les candidats devront se faire inscrire au Secrétaire général de la Mairie jusqu'au 10 Décembre prochain, et déposer leur Extraît de naissance, un Extraît de leur Casier judiciaire, les pièces établissant leur situation au point de vue militaire, leur diplôme de Vétérinaire délivré par une des Ecoles Vétérinaires de France et leurs titres scientifiques.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE ROANNE

Audience du Vendredi 9 novembre

L'audience a été présidée par M. le Juge d'Instruction, ayant pour assesseurs MM. Sardaine et Auloze. Mais pourquoi, en l'absence de M. Laurent, la présidence n'a-t-elle pas été offerte à M. Sardaine ? J'ignore.

Un Voleur précoce. — Polosse, un bambin de 11 ans, a eu déjà deux fois maille à partir avec la justice. Il a des dispositions toutes particulières pour le vol. C'est ainsi qu'il a, tout dernièrement, sur la route de St-Symphorien, dérobé à un cultivateur une somme de neuf francs qu'il a ensuite distribuée à ses petits camarades en se réservant sa part.

Mais, comme le père déplore les fautes de son fils, le tribunal acquitte encore une fois le petit voleur et déclare M. Polosse civilement responsable envers la personne volée.

Détournements d'objets saisis. — Duperré Pierre, fermier à Chirassimont, est sourd. Il ne semble pas, d'autre part, jouir de toutes ses facultés mentales. Son propriétaire, à qui il devait une misérable somme — 125 francs — a eu la cruauté de le faire saisir. Duperré a été plongé ainsi dans la plus noire misère avec ses cinq enfants. Cette triste situation l'a poussé à reprendre un horloge, un buffet et deux porcs sur lesquels l'huissier avait mis l'embargo. Il aurait même essayé de vendre les porcs à la Foire de St-Just-en-Chevalet; mais, comme ils étaient malades, il s'est contenté de les tuer et d'en saler les parties les meilleures.

Le garde de Néronde, chargé de veiller sur la saisie, vient déposer contre le pauvre diable. Il ne sait rien, fait de grands gestes, et se rend grotesque au point d'exciter l'hilarité de toute la salle.

La malheureuse position de Duperré et une bonne plaidoirie de M^e Sérol engageant le tribunal à se montrer indulgent qui se contente d'infliger au prévenu 24 heures de prison.

Vagabondage et vol. — Patouillot est ce qu'on appelle vulgairement un trimardeur. Il entrait, chez M. Terrier, aubergiste, boulevard du Midi pour demander l'aumône quand il a vu un corsage dont il s'empressa de s'emparer. Il a également volé un sac vide à M. Banillon.

Ces deux maigres larcins lui valent 15 jours de prison et cela malgré ses dénégations. Patouillot affirme s'être seulement servi du sac pour se préserver de la pluie. Il assure n'avoir pas dérobé le corsage dont on n'a pu d'ailleurs retrouver les traces.

Un chasseur méchant. — Lathuilière, demeurant à Ecoches, a déjà subi une condamnation à six mois de prison pour complicité de vol.

Les faits qui l'amènent, cette fois devant le tribunal correctionnel sont moins graves, mais ses antécédents lui vaudront la rigueur des juges.

Un chassé sans permis, ce qui est un mince délit, mais il a dit au garde qui lui dressait procès-verbal que son procès-verbal lui coûterait plus cher qu'à lui-même. Le garde ne peut bien affirmer que Lathuilière ait voulu ainsi le menacer. Il ne dit pas oui mais ne dit pas non.

Ce qui n'empêche que le tribunal condamne le prévenu à 16 francs d'amende pour avoir chassé sans permis et 48 heures de prison pour injures.

Grincheux piétons. — M. Guichard, limonadier à Charlieu, ayant poliment prié Lapalud, Christophe et Barras de s'écarter de sa voiture, ceux-ci lui ont répondu par une bordée d'injures. Ils l'ont suivi jusqu'à son domicile et dès qu'il a été descendu de son siège lui ont administré une volée matresse.

Lapalud a subi une condamnation. Christophe en a subi deux, il est en prévention pour colportage d'allumettes. Seul Barras a de bons antécédents. Aussi n'est-il condamné qu'à 30 francs d'amende. Lapalud fera 20 jours de prison et Christophe 10 jours.

CHICANEAU. — M. le Juge d'Instruction, ayant pour assesseurs MM. Sardaine et Auloze. Mais pourquoi, en l'absence de M. Laurent, la présidence n'a-t-elle pas été offerte à M. Sardaine ? J'ignore.

Un Voleur précoce. — Polosse, un bambin de 11 ans, a eu déjà deux fois maille à partir avec la justice. Il a des dispositions toutes particulières pour le vol. C'est ainsi qu'il a, tout dernièrement, sur la route de St-Symphorien, dérobé à un cultivateur une somme de neuf francs qu'il a ensuite distribuée à ses petits camarades en se réservant sa part.

Mais, comme le père déplore les fautes de son fils, le tribunal acquitte encore une fois le petit voleur et déclare M. Polosse civilement responsable envers la personne volée.

Détournements d'objets saisis. — Duperré Pierre, fermier à Chirassimont, est sourd. Il ne semble pas, d'autre part, jouir de toutes ses facultés mentales. Son propriétaire, à qui il devait une misérable somme — 125 francs — a eu la cruauté de le faire saisir. Duperré a été plongé ainsi dans la plus noire misère avec ses cinq enfants. Cette triste situation l'a poussé à reprendre un horloge, un buffet et deux porcs sur lesquels l'huissier avait mis l'embargo. Il aurait même essayé de vendre les porcs à la Foire de St-Just-en-Chevalet; mais, comme ils étaient malades, il s'est contenté de les tuer et d'en saler les parties les meilleures.

Le garde de Néronde, chargé de veiller sur la saisie, vient déposer contre le pauvre diable. Il ne sait rien, fait de grands gestes, et se rend grotesque au point d'exciter l'hilarité de toute la salle.

La malheureuse position de Duperré et une bonne plaidoirie de M^e Sérol engageant le tribunal à se montrer indulgent qui se contente d'infliger au prévenu 24 heures de prison.

Vagabondage et vol. — Patouillot est ce qu'on appelle vulgairement un trimardeur. Il entrait, chez M. Terrier, aubergiste, boulevard du Midi pour demander l'aumône quand il a vu un corsage dont il s'empressa de s'emparer. Il a également volé un sac vide à M. Banillon.

Ces deux maigres larcins lui valent 15 jours de prison et cela malgré ses dénégations. Patouillot affirme s'être seulement servi du sac pour se préserver de la pluie. Il assure n'avoir pas dérobé le corsage dont on n'a pu d'ailleurs retrouver les traces.

Un chasseur méchant. — Lathuilière, demeurant à Ecoches, a déjà subi une condamnation à six mois de prison pour complicité de vol.

Les faits qui l'amènent, cette fois devant le tribunal correctionnel sont moins graves, mais ses antécédents lui vaudront la rigueur des juges.

LA PACAUDIÈRE

La fête de dimanche. — La fête, organisée par notre jeune et vaillante fanfare, a eu le succès qu'on attendait.

A une heure et demie le banquet a commencé sous la présidence de M. Bonnier, président d'honneur, MM. Joly, président honoraire; Deraut, vice-président; Prêtre, chef de la société et presque tous les sociétaires y assistaient.

Au dessert les chansonnettes ont commencé aux applaudissements de toute l'assistance. M. Guillon, le héros de la fête, a fait rire aux larmes.

Le soir à sept heures et demie un bal des plus animés a commencé qui a duré jusqu'à une heure du matin. Tous les sociétaires portaient une cocarde rose du meilleur effet.

La tombola tirée à minuit a eu un grand succès. Parmi les lots se trouvait un superbe réveil-matin.

Mais nous n'en finirions s'il nous fallait énumérer tous les détails de cette fête dont on se souviendra longtemps à Lapacaudière. Joseph TAMAIN. Membre exécutant.

Simple question. — Quelques indécis demandent si le sieur Philippe, qui a été congédié du séminaire depuis trois mois ne serait pas mieux sous les drapeaux que dans sa famille?

Philippe est un fort gaillard, âgé de 23 ans, pouvant faire un excellent troupier.

Les folichonneurs d'un garde-champêtre. — M. Cachet, entrepreneur de la route de Changy à St-Bonnet, revenant de ses travaux, a trouvé un soir, à 7 heures, le sieur Carrier, garde-champêtre, ivre-mort sur la place.

Quoique ce bon garde soit l'ami du curé, de son vicaire, et qu'il les aide l'un et l'autre à faire de la propagande contre le Radical roannais, nous ne saurions regretter que Carrier ait été saisi d'un coup de plus. Avec un peu de réflexion et de sa fille il a pu être hissé jusque chez lui, où on l'a débarrassé et mis au lit.

Mais, après sa promesse, qu'attend donc la municipalité pour débarrasser la commune d'un tel fonctionnaire? Si elle n'avisé pas, une pétition circulera bientôt qui la mettra en demeure de faire cesser un pareil scandale.

Les Enfants de la Montagne. — Dimanche prochain, 18 novembre, aura lieu la fête d'inauguration de cette nouvelle société de gymnastique. Nos vaillants « Enfants de la Loire » y prendront part.

Voici d'ailleurs le programme: A 14 heures 1/2 du matin. — Réception des « Enfants de la Loire. » A 3 heures. — Séance de gymnastique sur la place de l'Hôtel-de-Ville.

Par plusieurs discours, sous la direction de M. Perret, maire-d'armes à Roanne. A 4 heures. — Grand banquet à l'Hôtel Gardel.

Retraite aux flambeaux. A 7 heures 1/2. — Grand bal donné au bénéfice de la nouvelle Société. MM. les étrangers sont invités à prendre part à cette fête, où ils seront reçus avec plaisir et cordialité.

M. le Marquiller. — L'affaire du Marquiller est dans le sac comme disent nos braves ouvriers de Roanne, dans leur langage pittoresque.

Ce bonhomme a été condamné à la réprimande, tout comme un président de tribunal. C'est flatteur pour la magistrature.

Vol. — Un nouveau vol vient d'être commis dans notre commune. Nous ne les comptons plus.

Le sieur Blaise X..., ayant reçu une somme assez ronde, en avait prêté une partie le matin même, puis avait fermé le reste dans son armoire. S'étant absenté le soir avec sa femme, laissant la garde de la maison à son enfant, qui n'a pas tardé à s'endormir profondément, un voleur s'est introduit chez lui et a bien voulu se contenter d'emporter la somme qui restait.

Cet honnête voleur prétend, lorsqu'il est vu, que lui aussi a été volé. Comme à l'ordinaire, les gendarmes sont venus le lendemain; mais, fussent-ils venus la veille, c'eût été la même chose, car il n'y a pas de preuves matérielles contre le voleur supposé, on ne l'a pu voir.

Mariages 4. — Du 7. — Fougères Pierre, 25 ans, chauffeur-mécanicien, et Marchand Françoise, 22 ans. — Du 8. — Girard Eléonore, 24 ans, coiffeur, et Thely Thérèse, 24 ans, couturière. — Vignot Claude, 27 ans, maître-d'hôtel, et Rozier Hélène, 18 ans.

Naissances 13. — Du 4. — Brat Jeanne-Claudine, fille d'Etienne, facteur des Postes, et de Grangier Marie. — Lacroix Claudine-Antoinette, fille d'Etienne, et de Sennepin Antoinette, tisseurs. — Beaumont Pierre, fils de Claude, et de Dumas Catherine, caletiers.

Decès 16. — Du 4. — Bonneton Antoine, 81 ans, rentier, veuf de Gonin Marie. — Delorme Pierre, 47 ans, tisseur, époux de Artus Marie. — Girard Jean-Marie, 20 ans, fleur, célibataire. — Un enfant présenté sans vie, née de Lapillonne Joachim, couleur, et de Gillet Sylvie, contre-maitresse bobineuse.

Decès 16. — Du 5. — Bégon Anne, 83 ans, veuve de Vernay Pierre. — Delorme Antoinette, 46 ans, canneuse, célibataire. — Du 6. — Colombat Marguerite, 63 ans, bobineuse, célibataire. — Garde Antoinette, 30 jours. — Du 7. — Varillot Louise, 61 ans, lingère, veuve de Millet Jean-Marie.

Decès 16. — Du 8. — Un enfant présenté sans vie, né de Boyeux, Claude Valentin et de Mugnier Céline-Jeanne. — Un enfant naturel présenté sans vie. — Du 9. — Chollet Claude, 75 ans, veuve de Déchaume François. — Demurger Claudine.

Marie, 31 ans, épouse de Thomassery Jean-Claude-Firmin, teinturier. — Accary Marie-Victorine, 27 ans, épouse de Vignon Pierre-Marie, tisseurs.

Du 10. — Derepere Philibert, 79 ans, époux de Pierrard Marguerite. — Bourdier Claude-Marie, 48 mois.

Mariage . . . 1. — Du 5 novembre. — Berry Louis, boucher, et Gautheron Claudine.

Naissance . . . 4. — Du 5 novembre. — Bajard Marguerite-Marie, fille de Jean-Elie, hôtelier, et de Darmazin Louise.

Decès. . . 3. — Du 31 octobre. — Delorme Claude, 66 ans, maréchal-ferrant, époux de Rébé Marie. — Du 2 novembre. — Dubreuil Albert-Stéphane-Marius, 2 mois.

Decès. . . 3. — Du 5 novembre. — Fromont Claude-Joseph, 73 ans, célibataire.

ETAT CIVIL DE CHARLIEU

Mariage . . . 1. — Du 5 novembre. — Berry Louis, boucher, et Gautheron Claudine.

Naissance . . . 4. — Du 5 novembre. — Bajard Marguerite-Marie, fille de Jean-Elie, hôtelier, et de Darmazin Louise.

Decès. . . 3. — Du 31 octobre. — Delorme Claude, 66 ans, maréchal-ferrant, époux de Rébé Marie. — Du 2 novembre. — Dubreuil Albert-Stéphane-Marius, 2 mois.

Decès. . . 3. — Du 5 novembre. — Fromont Claude-Joseph, 73 ans, célibataire.

ETAT CIVIL DE CHARLIEU

Mariage . . . 1. — Du 5 novembre. — Berry Louis, boucher, et Gautheron Claudine.

Naissance . . . 4. — Du 5 novembre. — Bajard Marguerite-Marie, fille de Jean-Elie, hôtelier, et de Darmazin Louise.

Decès. . . 3. — Du 31 octobre. — Delorme Claude, 66 ans, maréchal-ferrant, époux de Rébé Marie. — Du 2 novembre. — Dubreuil Albert-Stéphane-Marius, 2 mois.

Decès. . . 3. — Du 5 novembre. — Fromont Claude-Joseph, 73 ans, célibataire.

ETAT CIVIL DE CHARLIEU

Mariage . . . 1. — Du 5 novembre. — Berry Louis, boucher, et Gautheron Claudine.

Naissance . . . 4. — Du 5 novembre. — Bajard Marguerite-Marie, fille de Jean-Elie, hôtelier, et de Darmazin Louise.

Decès. . . 3. — Du 31 octobre. — Delorme Claude, 66 ans, maréchal-ferrant, époux de Rébé Marie. — Du 2 novembre. — Dubreuil Albert-Stéphane-Marius, 2 mois.

Decès. . . 3. — Du 5 novembre. — Fromont Claude-Joseph, 73 ans, célibataire.

ETAT CIVIL DE CHARLIEU

Mariage . . . 1. — Du 5 novembre. — Berry Louis, boucher, et Gautheron Claudine.

Naissance . . . 4. — Du 5 novembre. — Bajard Marguerite-Marie, fille de Jean-Elie, hôtelier, et de Darmazin Louise.

Decès. . . 3. — Du 31 octobre. — Delorme Claude, 66 ans, maréchal-ferrant, époux de Rébé Marie. — Du 2 novembre. — Dubreuil Albert-Stéphane-Marius, 2 mois.

Decès. . . 3. — Du 5 novembre. — Fromont Claude-Joseph, 73 ans, célibataire.

On eût dit qu'il s'attendait à la demande et qu'il l'avait provoquée.

— Cent mille francs ! — je trouve toujours cent mille francs.

Et tirant son portefeuille de sa poche, il le tendit à de Pessac en disant : Les voici.

Une seule lampe posée sur un guéridon éclairait le grand salon de la famille de Pessac.

Assise près de la cheminée, dans laquelle se consumait une grosse bûche couverte de cendres, Berthe de Pessac, le buste incliné en avant, laissait errer sur les charbons assoupis un regard vague. Mélancoliquement la pendule tintait minuit.

— Il n'est pas encore là, soupira-t-elle. Reprise par une inquiétude qui s'accroissait de minute en minute, elle quitta son fauteuil, courut à la fenêtre, l'ouvrit et d'un coup d'œil examina la rue presque déserte.

Le dernier omnibus roulait et faisait trembler les vitres. Les bees de gaz apparaissaient jetant sur les murs blancs des maisons des plaques rondes de leur jaune, et dans le brouillard montant de la chaussée boueuse, le bruit de Paris s'alanguissait en un murmure.

Berthe, lasse d'attendre et secouée de frissons, referma la fenêtre et revint s'asseoir. — Comme je suis heureuse ! murmura-t-elle avec un nouveau soupir où débordait toute son amertume de femme déçue. Il faudra pourtant que je parle et que je veuille. Je suis folle de tant l'aimer !

Le frolement d'une tenture lui indiqua la présence de quelqu'un. Elle leva la tête et reconnut son mari.

— Ah ! c'est toi ? fit-elle d'un ton ému qui essayait en vain de jouer l'indifférence. — Albert s'approcha d'elle, lui prit les deux mains et la baisa au front.

— Tu es triste encore, ce soir ? Tu es donc bien malheureuse ? — Malheureuse, oui. — Il t'en est un peu de dépit.

— Il ne fallait pas m'épouser, répliqua-t-il. Tu connaissais mon caractère et mon tempérament.

— Je ne veux pas te faire une scène, Albert, il faut que tu me comprenes une bonne fois pour toutes. Je ne peux pas tolérer cette existence isolée. Nous nous aimons; nous finirons par nous devenir indifférents. Le cercle te va de famille. Si tu continues à l'absenter, je courrai les soirées et les bals sans toi, seule. On me critiquera. Tu souffriras, tu l'auras voulu.

— Ah ! si tu ne donnais la peine de me sacrifier cette horrible passion du jeu, tu verrais comme nous serions heureux. Je te ferais un intérieur adorable et charmant où je te retiendrais avec tant de tendresse que tu ne t'y ennuierais jamais.

Elle avait la voix câline et enchanteresse; mais Albert, ne se laissant pas gagner par cet irrésistible charme qui émanait d'elle comme un parfum.

— Ecoute, dit-il, je suis jeune. Mon père est riche. Je vais dans le monde. Il est d'habitude qu'on joue dans les salons, qu'on joue dans les cercles, qu'on fasse des paris aux courses. Veux-tu me rendre ridicule ? — Ecoute, à ton tour, répliqua Berthe d'une voix plus chaude, tu es jeune et tu te dois à moi, car je suis jeune aussi. J'abhorre ton cercle, j'ai le sport en horreur, l'idée de te savoir jouer m'affole. Ton père est riche, mais tu fais des dettes et il ne les paie pas, de sorte que tu te trouves l'obligé d'un tas de gens qui se font tes maîtres et te poursuivent, et l'ennuient et te tracassent. Tu vas dans le monde, et pendant que des toilettes de courtisanes attirent tes regards, je reste dans la solitude, écoutant si je reconnais le bruit de ton pas dans l'escalier. Il est d'habitude qu'on joue partout et c'est ce qui t'attire partout; eh bien, il est de convention qu'on prend une femme pour l'aider et non pour la laisser mourir de chagrin et d'ennui. Réponds. Tu ne dis rien; j'ai raison.

Surexcitée, elle fixait son regard sur le sien qu'il essayait de détourner d'elle.

— Oui, tu as raison, dit-il enfin, mais... ça ne prouve rien. — Comment ? fit-elle, inquiète. — Parce que j'ai des dettes. — Eh bien ? — Intulte de songer à me faire aider par mon père pour les payer. Mes créanciers veulent de l'argent; il faut donc que j'en gagne !

— En jouant ? demanda-t-elle, terrifiée. — Naturellement. — Insensé ! Mais je réduirai mes rentes, j'économiserai, je me charge de payer. — Dans un an... ou deux... ou trois. — Ne vauil-tu pas mieux que tu attendes deux ans que d'escompter la mort de ton père ?

— N'essaie pas d'être blessante, je te prie. — Ah ! si tu m'aimais un peu seulement soupira la jeune femme. Si tu te tenais à mon amour !

— J'en suis indigne, je le reconnais, avoua-t-il, d'un ton railleur. — Je n'ai pas dit cela. — Tu n'as pas dit cela. — Tu n'as pas dit cela. — Tu n'as pas dit cela. — Tu n'as pas dit cela.

— Tu n'as pas dit cela. — Tu n'as pas dit cela. — Tu n'as pas dit cela. — Tu n'as pas dit cela.

— Tu n'as pas dit cela. — Tu n'as pas dit cela. — Tu n'as pas dit cela. — Tu n'as pas dit cela.

— Tu n'as pas dit cela. — Tu n'as pas dit cela. — Tu n'as pas dit cela. — Tu n'as pas dit cela.

— Tu n'as pas dit cela. — Tu n'as pas dit cela. — Tu n'as pas dit cela. — Tu n'as pas dit cela.

— Tu n'as pas dit cela. — Tu n'as pas dit cela. — Tu n'as pas dit cela. — Tu n'as pas dit cela.

Ils se comprenaient, elle et lui, à leurs tristesses, à leurs inquiétudes, à ces signes évidents de réprobation muette par lesquels ils accueillirent souvent la rentrée d'Albert.

Les explications entre le père et le fils étaient invariablement du caractère de celle qu'ils eurent la veille du jour où Frédéric offrit si bénévolement cent mille francs à l'insatiable appétit du joueur.

En province : — Guibollard aperçoit son député sur la place d'Armes. — Vous ici ! — Oui, j'ai dû quitter Paris en toute hâte ! Guibollard, innocemment. — Vous êtes poursuivi ?

Calino vient d'écrire un roman. Il le lit à un ami : « Minuit cinq sonnaient à l'horloge du vieux château... » — Mais, fait observer l'ami, une horloge ne peut sonner minuit cinq. — Pardon, répond Calino, si elle retarde.

Le docteur X... disait hier à une de ses clientes qui se figure être affligée de tous les maux et qui le dérange sans cesse pour des riens : — Ah ! madame, quelle santé ! vous faut pour supporter toutes ces maladies-là ?

BULLETIN FINANCIER

La Bourse a été très mouvementée cette semaine, et nous croyons que la hausse n'a pas dit son dernier mot, car, pour le moment, il n'y a aucun point net à l'horizon.

Les valeurs les plus en faveur sont la Banque de Paris, l'Emprunt russe, 1880, qui s'éleva aujourd'hui à 88,00. Le Panama et le Suez sont également bien tenus.

LOUIS GANDE, rue de la Côte, 26, correspondant de la Maison DUCHESNE & Co, 2, rue Gréty,

BOURSE DE PARIS

Cours du Samedi 10 Novembre 1888

Rente 3 % 82 85/8. Extérieur 4 % 73 60. Italien 5 % 96 90. Portugais 3 % 64 40. Crédit foncier 372 50. Hongrois 4 % 85 65. Banque d'Esp 527 50. Russe 4 % 1880 88 60. Panama 235. Turc 4 % 45 85. Suez 2236. Banque ottom 533 95. Egyptien 6 % 412 80. Rio-Tinto 664 35.

Tribunal de Commerce de Roanne

FAILLITE DES MARIÉS WALCH-ROFFAT

MM. les créanciers de la faillite des mariés Walch-Roffat, fabricant de bas à Roanne, sont invités à se réunir au greffe du tribunal de commerce de Roanne, le 14 courant, à 10 heures du matin, à l'effet d'entendre les comptes du syndic, les propositions du failli, et de délibérer sur la formation du concordat.

Failite Degueurce

MM. les créanciers de la faillite du sieur Degueurce, boulanger

20 Ans de Névralgies
Doizieux (Loire), le 6 août 1888. — Je souffrais depuis 20 ans d'une névralgie à la tête et de maux de reins; depuis que j'ai fait usage de vos bons Pilules Suisses à 1 fr. 50 la boîte, je ne ressens plus rien. Je vous témoigne toute ma reconnaissance, car j'avais suivi tous les traitements possibles sans succès. (Sig. lég. M^{me} FOURNIER.)

Une liberté nécessaire
Un spirituel médecin a dit que la « liberté du ventre » était la première des libertés nécessaires.

Il est bien évident que les digestions pénibles, les embarras gastriques, le manque d'appétit, entraînent considérablement la liberté d'action de tous nos organes. L'usage de la poudre laxative Rocher rétablit les fonctions digestives, dans toute leur intégrité.

Facile et agréable à prendre, elle n'exige aucun régime, et rend d'incompréhensibles services en prévenant les constipations si ennuyeuses à guérir. La Poudre Rocher est le meilleur remède connu pour rafraîchir aussi promptement, purifier, et même, par son usage continu, dépurifier le sang écre ou vicié. Son emploi quotidien, en prévenant et supprimant la constipation, régularise les digestions, augmente l'appétit et dissipe les amas de bile, de glaires, viscosités de toutes natures.

Les personnes sujettes aux boutons, rougeurs, dartres, etc., doivent, la prendre d'une façon continue, au bout de quelque temps le teint devient clair et frais, et la peau souple, nette et lisse. La Poudre laxative Rocher se recommande particulièrement aux dames et aux enfants, car elle n'entraîne aucun dégoût, et son action laxative est douce. Nous la conseillons comme un utile modérateur à tous ceux qui, par leurs fonctions sédentaires, n'équilibrent pas les recettes et les dépenses de l'économie.

Le Flacon véritable dont l'enveloppe extérieure est grise, est envoyé franco contre 2 fr. 50 mandat adressé au seul préparateur, M. Rocher, pharmacien, 412, rue de Turénne, à Paris. Se trouve aussi dans toutes les Pharmacies. MAUX DE DENTS et BAUME VICTOR

Louillé par chef Bontonne (Deux-Sèvres), le 20 octobre 1888. — Un de mes élèves souffrait horriblement de maux de dents, si bien qu'il criait en pleine classe: Une goutte de Baume Victor (2 fr. le flacon), sur un peu de coton, appliquée sur la dent gâtée, a enlevé la douleur instantanément. — Ma femme souffre souvent de migraines et de maux de tête très violents. Une petite friction avec le Baume Victor suffit pour les faire disparaître. Je vous autorise de grand cœur à publier ces excellents résultats. LECLEUR, Instituteur. M. Hertzog, pharmacien, 28, r. de Grammont, Paris.

Ceux de nos lecteurs qui désireraient recevoir gratis et franco la curieuse et intéressante brochure de M. VINCENT, pharmacien, à Grenoble (Isère) n'ont qu'à lui demander par lettre ou carte postale. Cette brochure courte et succincte donne les renseignements les plus complets aux personnes atteintes de maladies du sang résultant d'une jeunesse orageuse, d'abus de préparations vénéreuses, épuisement, etc.

LA MONTRE FRANÇAISE
Un de nos meilleurs horlogers, de Besançon, fabrique, en ce moment, des montres dites « Françaises », qui sont un succès prodigieux, parce que malgré leur bon marché incroyable (1^{re} qualité, métal blanc argenté: 16 fr.; qualité supérieure, métal jaune doré: 19 fr.; et pour dame: 26 fr.), elles sont jolies, solides et garanties deux ans, sur facture, comme les montres du prix le plus élevé.

Pour recevoir, franco à domicile, par la poste, une de ces montres, envoyer un mandat-poste de 16, 19 ou 26 fr., à M. Mathurin BLANC, horloger, Grande-Rue, 131, à Besançon (Doubs) (ajouter 4 fr., si l'on désire que la montre soit accompagnée d'une chaîne moderne et solide argenture triple). N. B. — Si l'on désire d'autres genres de montres, argent ou or, soit pour homme, jeune garçon ou dame, demander le catalogue détaillé. Tous les articles d'horlogerie sont garantis sur facture et vendus, en détail, au même prix qu'en gros.

HOSPICE CIVIL DE LA VILLE DE ROANNE
Le 26 Novembre prochain, en son Bureau, route de Charlieu, à 3 heures du soir, la Commission administrative de l'Hospice de Roanne procédera aux adjudications du PAIN et de la VIANDE nécessaires aux besoins de cet Etablissement, pendant les années 1889 et 1890.

Les conditions de cette double adjudication sont déposées au Bureau de l'Hospice où les intéressés pourront en prendre connaissance tous les jours non fériés de 8 à 12 heures du matin.

Hospice de Roanne, le 25 octobre 1888. L'Administrateur de Services, Vor BLETTERY.

AVIS
Nous apprenons que M. DONNEUX, dentiste, au Puy, vient de se fixer à Roanne.

M. DONNEUX, est le frère de M^{me} Larvor-Donneux, décédée récemment, dont le talent et les connaissances ont été si appréciés. M. DONNEUX occupera l'appartement de sa sœur, situé rue Sainte-Elisabeth, 76, maison Dumas, Imprimeur-papetier.

A VENDRE
UNE PROPRIÉTÉ
Sise rue des Elopées
Comprenant: Maison d'habitation, cour, fenil avec jardin et terre, d'un seul tènement, de la contenance d'un hectare et demi environ. S'adresser, pour visiter et traiter, à M. GANDE, rue de l'Entrepôt, 111.

A LOUER
TOUT LE TROISIÈME ÉTAGE
DE LA
Maison AUBOYER, place de l'Hôtel-de-Ville
Pouvant servir à une administration ou pouvant se diviser en deux beaux logements très confortables. — Au besoin, on louerait un seul appartement de 7 pièces et dépendances. S'adresser à M. Gonindard, greffier du Tribunal de Commerce.

Médecine végétale, dépurative, purgative anti-glaireuse et anti-bilieuse
PILULES DE SUEZ
Ces Pilules, composées uniquement de substances végétales, constituent un remède souverain contre toutes les maladies occasionnées par la constipation, l'amaigrissement et de la bile, l'impureté du sang, etc., etc.

DÉPÔT GÉNÉRAL
Pharmacie Kléber, 72, Avenue Kléber
PARIS
et dans toutes les Pharmacies de France et de l'Étranger.

Prix de la boîte: 2 fr. 50; demi boîte 1 fr. 50. Les expéditions peuvent se faire par la poste contre un mandat ou timbres-poste. DÉPÔT A ROANNE, PHARMACIE GERBAY

VINS D'ESPAGNE
M. PERRICHON, 71, rue de l'Entrepôt, à Roanne, tient à la disposition du public un important stock de VINS d'ESPAGNE qu'il cédera à des prix avantageux. Prix: Depuis 30 fr. l'hectolitre.

PAUL ROSSEL
Maison de Confiance fondée en 1840
AMEUBLEMENTS COMPLETS
Fabrique et Magasins: 69 et 71, Faub. St-Antoine PARIS

GRAND CHOIX EN MAGASIN
DE MEUBLES
DE CHAMBRES A COUCHER, SALLES A MANGER, SALONS
TENTURES ET CABINETS DE TRAVAIL
Avec une RÉDUCTION de PRIX considérable sur les maisons ne fabriquant pas 50 p. 0/0 meilleur marché que les Magasins de NOUVEAUTÉS. On demande des Représentants

Liquidation Générale
DE
TOUTES LES MARCHANDISES
DE LA
MAISON J. BANCILLON
18, Rue des Bourrassières, 18 ROANNE

Lainages, Nouveautés, Draperies, Confections, Soieries, Ameublements, Tapis, etc. Voulez écouler à tout prix, en vue d'une organisation nouvelle, tout le stock existant actuellement, toutes nos marchandises ont été frappées d'un rabais considérable. Les personnes qui voudront bien nous visiter seront convaincues des avantages que nous leurs offrons.

FOIRES DE LA SEMAINE
Lundi 12 Novembre. — Ambierle, Saint-Germain-Laval. Mercredi 14 Novembre. — Cordelles.

Vendredi 16 Novembre. — Saint-Just-en-Chevalet. COURS DE CHANT & DE SOLFÈGE
M^{me} VINCENT, professeur au Conservatoire, prendrait des élèves à Roanne.

CONCERTS & SOIRÉES
Lui écrire, 14, rue du Palais-de-Justice, 14 Saint-Étienne

MERCURIALE
du 9 Novembre 1888
Froment. 1^{re} qual., le double décalitre 3 90
2^e qual., — 3 80
3^e qual., — 3 70
Seigle. 1^{re} qual., — 2 40
2^e qual., — 2 30
3^e qual., — 2 20
Orge. 1^{re} qual., — 2 »
2^e qual., — 1 90
3^e qual., — 1 80
Avoine. 1^{re} qual., — 1 50
2^e qual., — 1 40
3^e qual., — 1 30

Foin, les 100 kilos, de 6 50 à » »
Son — — — — — de » » à » »
Paille — — — — — de 5 75 à » »
Pommes — — — — — de » » à » »
Haricots, le double décalitre, de 4 » à » »
Pom. de terre — — — — — de » » à » »
Volaille, le kilo — — — — — de » » à » »
Beurre, le 1/2 kilo. — — — — — » »
Cafés, la douzaine. — — — — — » »
Pain. 1^{re} Qualité — — — — — 46
2^e — — — — — 36

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROANNE
Opérations du 2 au 6 Novembre 1888
410 Versements. 32.441 50
106 Remboursements. 55.275 62
Nouveaux: 47. — Comptes soldés: 21.

Tribunal de Commerce de Roanne
Faillite Démurger
Par jugement du tribunal de commerce de Roanne du 8 novembre 1888. M. Vandable, comptable à Roanne, a été nommé syndic définitif de la faillite du sieur Démurger, horloger à Roanne.

MM. les créanciers sont avertis; 1^{er} qu'ils doivent, dans le délai de vingt jours, se présenter en personne ou par un fondé de pouvoirs, au greffe du tribunal, à l'effet de déposer leurs titres avec bordereau indicatif sur timbre des sommes par eux réclamées. 2^o Ils sont prévenus que, passé ce délai de vingt jours, ils ne seront plus admis à se faire vérifier qu'en vertu d'un jugement obtenu à leurs frais, conformément à l'art. 503 du code de commerce; 3^o Que les vérifications et affirmations de leurs créances commenceront le 30 novembre, à 10 heures du matin. 4^o Que chaque créancier vérifié sera tenu d'affirmer dans la huitaine de la vérification.

Le Greffier: J. GONINDARD.

NOTA. — Tout mandataire devra être muni d'une procuration enregistrée.

OFFRES & DEMANDES D'EMPLOIS
Insérées gratuitement
DEMANDES
— Un jeune homme, ayant une belle écriture et pouvant disposer de quelques heures par jour, se recommande aux commerçants de notre place. S'adresser au bureau du journal.

— Un homme, sachant conduire un cheval et pouvant au besoin faire les courses, demande un emploi. S'adresser au bureau du journal.

— Un jeune homme de 19 ans, demande une place de cocher ou de valet de chambre. — Bonnes références. S'adresser au bureau du journal.

— Un homme sérieux, ayant d'excellentes références, demande un emploi quelconque. S'adresser au bureau du journal.

— Une ouvrière couturière, très habile, demande du travail soit en journées dans des maisons particulières, soit chez des tailleurs. S'adresser au bureau du journal.

— Jeune fille de 20 ans, sachant échantillonner, demande à entrer dans un magasin de lingerie. S'adresser au bureau du journal.

QUINA NATURE
Le QUINA NATURE, apéritif des gourmets, est aujourd'hui passé dans la consommation publique; on le trouve dans tous les établissements de 1^{er} ordre: cafés, comptoirs, cercles, restaurants, etc., etc. C'est un apéritif classé dans la catégorie des produits hygiéniques approuvés par le Comité consultatif de France (arrêt, cour d'appel, Lyon, 8 mars 1888). ALBERTIN, Entrepoteur à ROANNE

AVIS
A MM. LES PROPRIÉTAIRES AGRICULTEURS
Grande Fabrique Roannaise
DE
TUYAUX & AQUEDUCS
EN CIMENT
M. J. BOULARD, entrepreneur hydrographe
ROANNE. — 13, Rue Carnot, 13. — ROANNE
DÉPÔT DE CEMENTS, PREMIÈRES MARQUES: CHAUX DU TELL, ETC.
Envoi franco de PROSPECTUS, sur demande
Dépôts et Succursales. — Le Coteau, Ambierle, Lapacandière, Charlieu, Feurs, St-Germain-Lespinnasse (Loire), Marcigny (Saône-et-Loire), Moulins (Allier), Riom (Puy-de-Dôme).

M. DUCREUX PÈRE
Cordonnier
Rue Sautet, Roanne
Se charge de toutes réparations de chaussures, à des prix réduits très modérés. Il fait la chaussure neuve.

MÉMOIRE
Le système LOISETTE est facile et intéressant; il perfectionne la mémoire naturelle. Il est hautement apprécié par M. R. A. Protector, par un grand nombre de professeurs et par des étudiants auxquels il a permis de passer leurs examens avec succès, d'apprendre rapidement l'arabe et d'autres langues difficiles. Leçons par correspondance. Prospectus en français (ou en anglais, ou en allemand) franco par la poste, en écrivant à M. le Professeur LOISETTE, 37, New-Oxford Street, à Londres (Angleterre).

REPRÉSENTANT de Commerce de 1^{re} force demandé pour les Cafés, Rhums, Vins, Spiritueux, Savons et Huiles par 1^{er} maison et ancienne Maison du Havre défiant toute concurrence par ses prises et livraisons. Conditions exceptionnellement belles, assurant une brillante situation. Pas de réponse aux lettres ne fournissant pas les preuves du chiffre d'affaires traitées dans ces articles. Ecrire case 72, Havre. Imp, J. DUMAS, r. Ste-Elisab. 76. Le Gérant, L. GANDE.

HOTEL DU PETIT SAINT-JEAN
Rue Ste-Elisabeth
J. AUGÉ, à ROANNE
Service à la Carte à toute heure
Pension bourgeoise
REPAS de Sociétés et de Noces
SALLE DE 100 COUVERTS

TOUS LES SOIRS
THÉÂTRE GUIGNOL
A LA BRASSERIE NATIONALE
ROANNE. — 4, Rue Nationale. — ROANNE.
Spectacles variés. — Parodies des principaux Opéras
ENTRÉE LIBRE

Grande Économie
Le Karacoli Américain
Comme mélange dans le café noir, est supérieur à tous les produits connus jusqu'à ce jour, il peut s'employer seul dans le café au lait. Se trouve dans toutes les épiceries.

LE
CAFÉ DE GLANDS DOUX
de J.-B. Bourgain
vient d'obtenir les plus hautes récompenses: médaille d'or, diplôme d'honneur. Se trouve dans toutes les épiceries.

TRÈS BONNE OCCASION
A Vendre
PAR SUITE DE LIQUIDATION
UNE MAISON
Avec grande Dépendance et Cour
Située Grand'Rue Mulant
Rapportant 2,000 francs, nets
Pour visiter et traiter, s'adresser à M. LACOTE, 2, rue du Marché, ou à M. GANDE, rue de l'Entrepôt 111, à Roanne.

A LOUER
Joli petit appartement de trois pièces, situé rue de Cadore. Une de ces pièces, éclairée par un ciel ouvert, peut servir à un peintre-amateur ou à un photographe.

A VENDRE
PAR LOTS
MAISON
Et Emplacements à Bâti
Situés à Roanne, rue Mably, en face l'Octroi et boulevard de la Livrâtte, appartenant à M^{me} veuve DAMON. S'adresser, pour traiter, à M. BRÉTAU-GRAUD, expert-géomètre, place du Marché, n^o 19, à Roanne.

Le Radical Roannais
SE TROUVE
Dans toutes les Librairies
DE ROANNE & DE LA RÉGION

GRANDE TUILERIE MÉCANIQUE DU MAYOLLET
Fondée en 1830 et transformée mécaniquement en 1865.
V^o MARCEL-CANÇALON & C^{ie}
Concessionnaires des brevets pour la fabrication des tuiles de Montagne (terre molle), 83, Rue de l'Entrepôt, près la gare des marchandises, même bureau et dépôt que pour les Eaux de St-Alban. L'installation de machines perfectionnées, les soins constants apportés à la fabrication permettent de fournir, (MODÈLES ANCIENS ET NOUVEAUX), des produits de qualité irréprochable. Livraisons à domicile ou sur chantier pour Messieurs les clients qui ne pourraient prendre les marchandises à l'usine du Mayollet. Petit dépôt de Ville, chez M. DENIS, maison ROLLET, aux Promenades. Tous les produits sont garantis contre la gelée.

SAISON D'HIVER 1888-89
A LA BELLE JARDINIÈRE
Ancienne Maison PLANCHET. — Ant. SAMBARDIER & DURIF, successeurs.
ROANNE. Place d'Armes. ROANNE
Habillements Confectionnés & sur Mesure
POUR HOMMES, JEUNES GENS ET ENFANTS
La Maison de LA BELLE JARDINIÈRE est, sans contredit, la SEULE MAISON de ROANNE qui donne à sa nombreuse clientèle, des Vêtements Confectionnés et sur Mesure à des prix exceptionnels de BON MARCHÉ. — L'Élégance et la Solidité de ses Articles, joints à la modicité de ses prix, lui ont valu une réputation unique dans notre région.
UNIFORMES POUR LYCÉES, COLLÈGES & PENSIONNATS
SPÉCIALITÉ DE DRAPERIES FRANÇAISES & ANGLAISES
COSTUME COMPLET ! 18,50
COSTUME enfant 4,75
COSTUME Jeune homme 14,75
PARDESSUS 16,95
PARDESSUS d'Enfant 6,75
PALETOT Caoutchouc. 35 »
JAQUETTE 16,95
REDINGOTE croisée 38 «
HABILLEMENT cérémonie 43 »
A LA BELLE JARDINIÈRE
ROANNE. — Place d'Armes. — ROANNE.

Nouveau Journal Financier
28,000 abonnés — Paraît le Dimanche
19, rue de Londres 2
FRANCS par AN
16 PAGES DE TEXTE
Le N^o 19

CAFÉ-RESTAURANT
RAMBERT
16, Rue de la Côte, 16
— ROANNE —
Table d'Hôte pour Voyageurs
DINER A LA CARTE ET A PRIX FIXE
CHAMBRES A COUCHER POUR VOYAGEURS
Plusieurs Salles à manger et Salons pour Sociétés
VINS FINS — LIQUEURS
PENSION BOURGEOISE
Service en Ville sur Commandes. — Chouchoute au Tambon Jamé.
Escargots de Bourgogne

A LA
MÉNAGÈRE
20, Boulevard et Palais Bonne-Nouvelle, à Paris
MOBILIER COMPLET
Ménage, Chauffage, Éclairage
Voyage et Campement
Jouets — Voyage — Chaussures — Bijouterie
ENVOI FRANCO DES CATALOGUES. — PRIX FIXE MARQUÉ

CALENDRIERS rouillants, régulateurs automatiques, depuis 55 » la pièce.
CHEMINÉES rouillantes La Merveilleuse, feu facile, depuis 70 » la pièce.
FOYERS mobiles dits Cheminées portatives, depuis 14 » la pièce.
POÈLES en fonte, carrées, depuis 22 » la pièce.
POÈLES en fonte, à socle, depuis 32 5 la pièce.
CALORIFÈRES ronds, en tôle, pour gaz, depuis 14 » la pièce.
CALORIFÈRES en fonte, à four, foyer hâques réfractaires, depuis 26 » la pièce.
CUISINIÈRES fonte, à four, avec chaudière grille émailée, depuis 19 » la pièce.
FOURNEAUX de cuisine tôle et fonte, depuis 38 » la pièce.
GARDE-FEU pare-flammes, bronzés, émaillés, depuis 4 40 la pièce.
GALERIES cheminée Renaissance, bronze ciselé, depuis 35 » la pièce.
CHÈNETS Louis XVI, bronze ciselé, depuis 12 » la paire.
GARNTURES balais et soufflets palissandre, depuis 5 50 la garniture.
PAINES PELLE et PINNETTES fer poli, depuis 3 25 la paire.

TIMBRES EN CAOUTCHOUC ET CUIVRE
Spécialité de Timbres Dateurs
LIVRAISON EN 2 HEURES
ALBERT LEJEUNE
17, Rue Nationale, 17
ROANNE
DORURE, ARGENTURE ET NICKELAGE
en tous genres
SPÉCIALITÉ D'ARGENTURE DE COUVERTS
Prix très modérés
SEULE MAISON A ROANNE

Vu par nous, Maire de Roanne, pour la légalisation de la signature de l'imprimeur apposée ci-contre.
Roanne, le Octobre 1888.
Le Maire,
Le Gérant: LOUIS GANDE.